

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 mars 2014, à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Peter MacLaurin et Jean Dutil, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire sont absents.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

35.03.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

3 ADMINISTRATION

3 1 Approbation des procès-verbaux

3 1 2

3 2 Finances

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 28 février 2014

3 2 3 Adjudication de l'émission de billets

3 2 4 Modifications suite au financement des règlements d'emprunt 435, 440, 444, 333, 349, 371 et 356

3 2 5 Résolution 247.12.13 - Acquisition de la propriété du Commons

3 3 Correspondance

3 4 Personnel

3 4 1 Révision de la structure salariale

3 4 2 Abolition du poste de responsable des comptes à payer et de la paie

3 4 3 Fin d'emploi de madame Natasha Marinier

3 4 4 Embauche d'une adjointe administrative

3 5 Résolution

3 5 1 Légalisation de la rue face au 188, Loup-Garou

3 5 2 Mandat - Aqueduc MSSI chemin des Hauteurs

3 6 Réglementation

3 6 1

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 1 1

4 1 2 Rapport d'activité de la SQ

4 2 Personnel

4 2 1 Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du service de sécurité et des premiers répondants

Municipalité de Morin-Heights

- 4 3 Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Embauche journalier chauffeur opérateur
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Acquisition d'une niveleuse
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Ruisseau Jackson
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Acquisition d'une camionnette Honda
- 7 3 2 Numéro civique sur le chemin du Lac-Noiret
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Demande d'autorisation - Demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur
- 8 3 2 Demande YMCA - cyclo-tour du parc 2014
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

36.03.14 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014.

Que ce conseil approuve le texte corrigé de la résolution 53.04.12.

Municipalité de Morin-Heights

37.03.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Bordereau de dépenses Du 1er au 28 février 2014

<i>Comptes à payer</i>	274 159,07 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	691 300,80 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	965 459,87 \$
<i>Paievements directs bancaires</i>	4 225,75 \$
<i>Sous total - Achats et paievements directs</i>	969 685,62 \$
<i>Salaires nets</i>	103 838,11 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (FÉVRIER 2014)	<u><u>1 073 523,73 \$</u></u>

Monsieur le conseiller Jean Dutil et les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier et confirment avoir vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 28 février 2014.

38.03.14 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le financement des règlements 435 - Municipalisation des rues des Huarts et des Outardes, 440 - qui décrète l'acquisition des véhicules et équipements pour les services de sécurité incendie et des travaux publics et un emprunt pour y pourvoir, 444 - Mise aux normes du réseau d'eau potable du Domaine Balmoral, 333 - Municipalisation des rues Haut-Bois et des Bouleaux, 349 - Qui décrète les acquisitions pour le service de protection contre les incendies et un emprunt pour y pourvoir, 371 - Municipalisation des rues des Haut-Bois et des Bouleaux et 356 - Acquisition de l'immeuble situé au 817, chemin du Village;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

Municipalité de Morin-Heights

1. Banque Royale du Canada
Prix : 100,00000
Coût réel : 2,84000 %
2. Financière Banque Nationale Inc.
Prix : 98,82400
Coût réel : 2,87900 %
3. Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut
Prix : 100,00000
Coût réel : 2,99000 %

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 19 mars 2014 au montant de 816 000 \$ par billets en vertu des règlements 435, 440, 444, 333, 349, 371 et 356, au pair ou au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit :

120 600 \$	2,84000%	19 mars 2015
124 500 \$	2,84000%	19 mars 2016
128 500 \$	2,84000%	19 mars 2017
132 600 \$	2,84000%	19 mars 2018
309 800 \$	2,84000%	19 mars 2019

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

39.03.14 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 435, 440, 444, 333, 349, 371 et 356

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite emprunter par billet un montant total de 816 000 \$:

Règlements	Montants
435	152 800 \$
440	151 300 \$
444	168 000 \$
333	43 200 \$
349	230 000 \$
371	20 800 \$
356	49 900 \$

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights aura, le 17 mars 2014, un montant de 152 800 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 360 600 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 435;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 816 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 435, 440, 444, 333, 349, 371 et 356 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 19 mars 2014.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	120 600 \$
2016	124 500 \$
2017	128 500 \$
2018	132 600 \$
2019	136 800 \$
2019	173 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Morin-Heights émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mars 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 435 et 444, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de Morin-Heights emprunte 152 800 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro 435.

40.03.14 RÉSOLUTION 247.12.13 - ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DU COMMONS

Considérant que le conseil a autorisé l'acquisition de l'immeuble du Commons et un emprunt au fonds de roulement pour ce faire par la résolution 247.12.13;

Considérant que les résultats financiers de l'année 2013 permettent de payer l'immeuble au comptant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil modifie la résolution 247.12.13 comme suit :

« Que ce conseil autorise pour le paiement complet de l'immeuble, 100 446,26 \$ à même le surplus non affecté ».

Municipalité de Morin-Heights

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février 2014. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 S. Patenaude: incendie - rue des Huarts
- 2 Note de service: demande de signalisation, Rang 4
- 3 Recyc-Québec: Info PGMR
- 4 RIDR: procès-verbal 20.11.13
- 5 MMQ-FQM: entente 2014
- 6 M. Nichols: chemin du Lac Théodore
- 7 MRC des Pays-d'en-Haut: comité MADA
- 8 MADA: Plan d'action
- 9 MRC des Pays-d'en-Haut: comité MADA
- 10 MRC des Pays-d'en-Haut: plan
- 11 SPCA: Rapport 2013
- 12 MC Savard: entraîneur
- 13 MRC des Pays-d'en-Haut: règlement 287-2014
- 14 CRÉ Laurentides: Atlas en ligne
- 15 FCM: demande d'adhésion
- 16 R. Dalbiais: signalisation
- 17 RIDR: résumé: collectes de matériaux non conformes
- 18 SPCA: suivi 2013
- 19 Recyc-Québec: compensation pour collecte sélective
- 20 Tricentris Express: février 2014
- 21 Ville de Sainte-Adèle: plan d'urbanisme
- 22 MRC des Pays-d'en-Haut: plan de vélo de montagne
- 23 MAMROT: attestation de vétusté
- 24 J.P. Riendeau: demande de signalisation
- 25 P. Rose: Théâtre Morin-Heights
- 26 P. Rose: Joyful noise choir
- 27 Hydro Québec: communiqué

Correspondance envoyée

- A A. Poudrette: chemin Bennett
- B F. Desaulniers: déneigement
- C L. Manseau: cueillette d'ordures
- D Climat-municipalités: réclamation finale
- E Devis - Honda Ridgeline
- F Devis - niveleuse
- G Devis - ingénieurs - aqueduc chemin du Village
- H L. Drobner: chemin privé
- I M. Tassé: plainte contre voisin

41.03.14 RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE

Considérant que le Conseil a adopté la structure salariale des employés non syndiqués et cadre en 2011;

Considérant que le poste de Directrice du service des loisirs a été sous évalué à l'époque;

Considérant la recommandation du Comité des finances et des relations du travail à l'effet de corriger l'évaluation du poste de Directeur des Loisirs;

Considérant le rapport préparé par le Directeur général en date du 25 février 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil modifie l'évaluation du poste de directeur des loisirs avec pour conséquence, que le pointage de 610 lui soit attribué soit une classe 4.

Que cette modification soit applicable au 1^{er} janvier 2014.

42.03.14 ABOLITION DU POSTE DE RESPONSABLE DES COMPTES À PAYER ET DE LA PAIE

Considérant que le poste de Responsable des comptes à payer et de la paie a été créé par la municipalité en avril 2013 par la résolution 70.04.13;

Considérant que le poste n'est plus justifié suite aux modifications apportées aux procédures et la réorganisation de certaines tâches du service de l'administration au cours des derniers mois;

Considérant la recommandation du Comité des finances et des relations de travail;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil abolit le poste Responsable des comptes à payer et de la paie créé par la résolution 70.04.13 en date de la présente.

43.03.14 FIN D'EMPLOI DE MADAME NATASHA MARINIER

Considérant que Madame Natasha Marinier a été embauché au poste de Responsable des comptes à payer et de la paie par la résolution 71.04.13;

Considérant que la Municipalité a décrété l'abolition du poste après onze mois d'essai suite à la recommandation de l'administration;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil mette fin à l'emploi de madame Natasha Marinier en date de ce jour.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

44.03.14 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant le départ de madame Anita Stranzl en date du 6 janvier 2014;

Considérant la recommandation du Directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Linda Zinkewich au poste d'adjointe administrative selon les normes de la convention collective en vigueur.

Municipalité de Morin-Heights

45.03.14 LÉGALISATION DE LA RUE FACE AU 188, LOUP-GAROU

Considérant que le chemin du Loup-garou empiète sur le lot 3 736 430 du cadastre du Québec, situé au 188, chemin du Loup-Garou;

Considérant qu'une entente est intervenue avec le propriétaire de l'immeuble;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'acquisition d'une parcelle de lot de plus ou moins 72 mètres carrés au prix de 1 332 \$.

Que ce conseil autorise les dépenses afférentes à la transaction dont les honoraires des arpenteurs géomètres et du notaire.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le conseil autorise que le paiement au propriétaire soit fait immédiatement.

46.03.14 MANDAT - AQUEDUC MSSI - CHEMIN DES HAUTEURS

Considérant que le Conseil a donné le mandat, suite à un appel d'offres à l'Équipe Laurence de préparer le dossier relatif au raccordement du réseau de Ski Morin-Heights au réseau d'eau potable du Village;

Considérant la demande des citoyens de municipaliser l'ensemble du réseau et l'insertion dans le projet du remplacement de la conduite du chemin des Hauteurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve l'offre de service pour cette partie des travaux déposée le 13 février 2014 au montant de 21 600 \$ et qui outre les services de l'ingénierie, incluent les relevés topographiques et les études de biologiste requises en vertu de la loi sur l'environnement.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 7 mars 2014.

Le conseil prend note des actions à entreprendre au cours de cette période.

47.03.14 POLITIQUE À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendies et des Premiers répondants;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une mise à jour selon les recommandations du Directeur du service de sécurité incendie et des Premiers répondants;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve la version 2014-03 de la Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendies et des Premiers répondants.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

48.03.14 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR TEMPORAIRE

Considérant le rapport déposé par le Directeur du service des travaux publics en date du 5 mars 2014;

Considérant que monsieur Martin Bergeron est embauché à titre de journalier chauffeur opérateur temporaire en remplacement de monsieur Normand Pelletier, qui est en congé de maladie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Martin Bergeron au poste de journalier chauffeur opérateur temporaire selon les termes de la convention collective.

49.03.14 ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique via le SEAO visant l'acquisition d'une niveleuse;

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes détaillées au procès-verbal d'ouverture des soumissions annexé à la présente :

Soumissionnaire	Prix (taxes inc.)
Déneigement Fontaine Gadbois	201 206,25 \$
Société en commandite Strongco	254 439,68 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le contrat d'acquisition d'une niveleuse usagée, Volvo G 960, 2009 avec 1 871 heures d'utilisation soit octroyé à l'entreprise Déneigement Fontaine Gadbois pour la somme de 201 206,25 \$ et affecte en conséquence, la somme nécessaire du surplus libre.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel ainsi que du rapport de débit hebdomadaire du Directeur du service de l'environnement et des parcs.

50.03.14 RUISSEAU JACKSON

Considérant le projet déposé par l'Association des propriétaires du Lac-Écho visant la protection des aires naturelles du bassin versant du ruisseau Jackson;

Considérant que le montage financier propose que les trois municipalités – Mille-Îles, Morin-Heights et Saint-Sauveur, traversées par le ruisseau Jackson, participent à la hauteur de 14,3% du budget;

Considérant que des crédits sont disponibles au budget environnement;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'adhésion de la Municipalité au projet et accepte la participation financière au montant de 850 \$.

Que monsieur James Jackson, directeur du service de l'environnement et des parcs, représente la municipalité dans le cadre du projet.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

51.03.14 ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE HONDA

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation visant l'acquisition d'une camionnette Honda;

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes détaillées au procès verbal d'ouverture des soumissions annexé à la présente :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Nord Sud Honda	42 531,58 \$
Les Autos P.A. Leblanc Inc.	41 046,08 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le contrat d'acquisition d'une camionnette Honda Ridgeline, 2014 "sport", soit octroyé à Les Autos P.A. Leblanc Inc. au prix de 35,700 \$, avant taxes.

Que la somme nécessaire soit affectée du surplus libre.

Municipalité de Morin-Heights

52.03.14 NUMÉRO CIVIQUE SUR LE CHEMIN DU LAC-NOIRET

Considérant que la séquence de numéro civique du chemin du Lac-Noiret est la même pour la municipalité de Morin-Heights et la municipalité de Wentworth-Nord;

Considérant que les intervalles donnés ne sont pas suffisants pour répondre au lotissement actuel et encore moins futur;

Considérant la recommandation du Directeur du service de l'urbanisme, après consultation avec la municipalité voisine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement par tous les conseillers:

Que ce Conseil fasse sienne de la recommandation du Service de l'urbanisme et autorise la modification de la séquence des numéros civiques du chemin du Lac-Noiret.

Que le Service de l'urbanisme avise chacun des propriétaires individuellement de la situation et que la période de transition se termine le 1^{er} juillet 2014.

Que le Service de l'urbanisme avise les Services d'urgence, Postes Canada et toute autre organisation qu'il jugera à propos.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de février 2014 ainsi que la liste de dépenses.

53.03.14 DEMANDE D'AUTORISATION - DEMI-MARATHON DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

Considérant que la demande présentée par la Chambre de commerce et de tourisme La Vallée de Saint-Sauveur pour la tenue de leur événement, le demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur, les 5 et 6 octobre 2014;

Considérant qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que l'organisateur estime le nombre de participants à 300 personnes;

Considérant que la contribution relative au fonds spécial aux organismes de la municipalité est de 2 \$ par participant, donc un montant qui s'élève à 600 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la tenue de l'événement sur les chemins Saint-Adolphe, du Village et Bélisle.

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil avise les organisateurs qu'il est de leur ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités.

Que ce conseil avise le comité organisateur que les services de la Sûreté du Québec ou d'une entreprise de signalisation accréditée à l'intersection de la Route 364 est requise pour assurer la sécurité.

54.03.14 DEMANDE YMCA - CYCLO-TOUR DU PARC 2014

Considérant que la demande présentée par YMCA du Québec pour la tenue de leur événement, Cyclo-Tour du Parc 2014, les 31 mai et 1er juin 2014;

Considérant qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que l'organisateur estime le nombre de participants à 40 personnes;

Considérant que la contribution relative au fonds spécial aux organismes de la municipalité est de 2 \$ par participant, donc un montant qui s'élève à 80 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil ne s'objecte pas à la tenue de l'évènement.

Que ce Conseil avise les organisateurs qu'il est de leur ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités.

Que ce conseil avise le comité organisateur que les services de la Sûreté du Québec ou d'une entreprise de signalisation accréditée à l'intersection de la Route 364 est requise pour assurer la sécurité.

55.03.14 FÉLICITATIONS - LOPPET VIKING MORIN-HEIGHTS

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite les organisateurs, les bénévoles et le Club Viking pour le succès du Loppet, édition 2014.

Mention spéciale est faite pour souligner le travail de madame Catherine Maillé, Directrice du service des loisirs et monsieur James Jackson, Directeur du service de l'environnement et des parcs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

56.03.14 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood que la séance soit levée à 20h25.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

0

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Deux personnes ont assisté à l'assemblée.